

Applying for Your Newborn's Social Insurance Number

Congratulations on the birth of your baby!

Service Canada has now made it easier than ever for you to apply for your child's Social Insurance Number (SIN) by partnering with Service Alberta to offer the Newborn Registration Service. This service is simple, secure and convenient.

Your newborn and the SIN

Although applying for your child's SIN is optional, a SIN is required to access various Government of Canada and Government of Alberta programs and benefits, including the [Canada Learning Bond and the Canada Education Savings Grant](#).

Who can use the Newborn Registration Service

You must be a Canadian citizen or hold permanent resident status in Canada to use the Newborn Registration Service. If that is not the case, you may still be eligible to apply for your child's SIN, but you will need to apply in person at a [Service Canada Centre](#).

You may apply for your child's SIN through this service if your child is under the age of one year, provided you have not already submitted your online application to Service Alberta.

How to apply for your newborn's SIN

If you choose to apply for your child's SIN, check the "Social Insurance Number Application" box in Step 3. When completed, this section is considered the SIN application for your child.

The information will be sent to Service Canada after the birth is registered. Service Canada will then mail you your child's SIN. The SIN record will reflect your child's name as it was entered in Step 3.

Information that will be sent to Service Canada

By checking the "Social Insurance Number Application" box in Step 3, you consent to have Service Alberta send the following information to Service Canada after the birth is registered:

- Birth Registration Number
- Child's date of birth and place of birth
- Child's full name
- Sex of child
- Mother's full maiden name and father's/other parent's full name
- Whether the birth was single, twin, triplet, etc.
- Mother's mailing address

This information is sent electronically using security measures that protect your personal information.

For more information

Visit the [Government of Canada website](#) or [contact the SIN program](#).

Protection of information – Privacy statement

The personal information you provide is collected for the administration of the *Employment Insurance Act* (EIA) and the *Department of Employment and Social Development Act* (DESDA). It will be used by Service Canada officials (operating within Employment and Social Development (ESD)) for the purpose of assigning a Social Insurance Number (SIN) to your child, as authorized by the DESDA.

Your personal information is administered in accordance with the DESDA, the EIA and the *Privacy Act* and your information will be retained in the Social Insurance Register. Participation is voluntary. However refusal to provide your personal information will result in your child not receiving a SIN.

The information you provide may be shared with federal departments and agencies that are authorized users of the SIN and in accordance with the Treasury Board Secretariat Directive on the Social Insurance Number for the administration of benefits and services. The information may also be shared with provincial departments and agencies for the administration of benefits and services and/or federal and provincial departments for the administration and enforcement of the legislation for which they are responsible.

The information and documents you provide may also be verified with provincial and territorial vital statistics registers or Citizenship and Immigration Canada records. The information may also be used and/or disclosed for policy analysis, research and/or evaluation purposes, and may be linked to various sources of information under the custody and control of ESD. However, these additional uses and/or disclosures of your personal information will not result in an administrative decision being made about you.

You have the right to the protection of and access to your personal information, which is described in Personal Information Bank (ESDC PPU 390) of the government publication Info Source. Instructions for obtaining this information are outlined in Info Source, which is available online at infosource.gc.ca. Info Source may also be accessed online at any Service Canada Centre.

Demander un numéro d'assurance sociale pour votre nouveau-né

Félicitations pour la naissance de votre bébé!

Vous pouvez maintenant demander plus facilement que jamais un numéro d'assurance sociale (NAS) pour votre enfant. Grâce à un partenariat entre Service Canada et Service Alberta, vous avez maintenant la possibilité d'utiliser le Service d'enregistrement des nouveau-nés. C'est simple, pratique et sûr.

Un NAS pour votre nouveau-né

Même si vous n'êtes pas obligé de demander un NAS pour votre enfant, vous en aurez besoin d'un pour avoir accès aux programmes et aux prestations des gouvernements du Canada et de l'Alberta, comme le [Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études](#).

Qui peut utiliser le Service d'enregistrement des nouveau-nés?

Vous devez être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent du Canada pour utiliser le Service d'enregistrement des nouveau-nés. Si ce n'est pas le cas, il est possible que vous puissiez quand même demander un NAS pour votre enfant, mais vous devrez le faire en personne dans un [Centre Service Canada](#).

Vous pouvez utiliser le Service d'enregistrement des nouveau-nés si votre enfant est âgé de moins d'un an, à condition que vous n'ayez pas déjà soumis votre demande en ligne auprès de Service Alberta.

Comment faire une demande de NAS pour votre nouveau-né

Si vous choisissez de demander un NAS pour votre enfant, cochez la case « Social Insurance Number Application » à l'étape 3. En remplissant cette section, vous faites une demande officielle de NAS pour votre enfant.

L'information sera envoyée à Service Canada après l'enregistrement de la naissance. Par la suite, Service Canada vous enverra le NAS de votre enfant par la poste. Le nom indiqué au dossier du NAS de votre enfant sera le même que celui vous avez inscrit à l'étape 3.

Renseignements qui seront envoyés à Service Canada

En cochant la case « Social Insurance Number Application » à l'étape 3, vous consentez à ce que Service Alberta envoie les renseignements suivants à Service Canada après l'enregistrement de la naissance :

- Numéro d'enregistrement de la naissance
- Date de naissance et lieu de naissance de l'enfant
- Nom complet de l'enfant
- Sexe de l'enfant
- Nom de jeune fille complet de la mère et nom complet du père ou de l'autre parent
- Nombre d'enfants nés (un seul, jumeaux, triplés, etc.)
- Adresse postale de la mère

Ces renseignements seront acheminés par voie électronique de manière sécuritaire et protégée.

*Le formulaire n'existe qu'en version anglaise.

Pour plus d'information

Consultez le site du [Gouvernement du Canada](#) ou [communiquez avec le programme du NAS](#).

Protection des renseignements – énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis pour l'administration de la *Loi sur l'assurance-emploi* (LAE) et la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* (LMEDS). Ces renseignements seront utilisés par les représentants de Service Canada (sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et du Développement social [EDS]) pour attribuer un numéro d'assurance sociale (NAS) à votre enfant, comme l'autorise la LMEDS.

Vos renseignements personnels sont gérés conformément à la LMEDS, à la LAE et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et seront conservés dans le Registre d'assurance sociale. Votre participation est volontaire. Toutefois, votre refus de fournir des renseignements personnels fera en sorte que votre enfant ne recevra pas un NAS.

Les renseignements fournis pourraient être partagés avec des agences et ministères fédéraux autorisés à utiliser le NAS selon la Directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor portant sur l'administration de prestations et de services. Ces renseignements pourraient aussi être partagés avec les agences et ministères provinciaux pour l'administration de prestations et services et/ou avec les gouvernements fédéraux et provinciaux pour l'administration et l'application des lois dont ils sont responsables.

Les renseignements et les documents que vous fournissez à l'appui de votre demande pourraient faire l'objet d'une vérification auprès des registres provinciaux et territoriaux sur les statistiques de l'état civil ou des dossiers de Citoyenneté et Immigration Canada. Ces renseignements pourraient aussi être utilisés et/ou divulgués pour des besoins d'analyses de politiques, de recherches et/ou d'évaluations et pourraient être liés à d'autres sources d'information sous la garde et le contrôle du ministère de l'EDS. Cependant, aucune décision administrative ne sera prise à votre sujet suite à ces utilisations et/ou divulgations additionnelles de votre information personnelle.

Vous avez droit à la protection de vos renseignements personnels et le droit d'avoir accès à ceux-ci, tels qu'ils figurent dans le fichier de renseignements personnels (ESDC PPU 390) de la publication Info Source du gouvernement. La marche à suivre pour obtenir ces renseignements se trouve sur le site Web Info Source, au : infosource.gc.ca. Info Source peut aussi être consulté en ligne dans tous les Centres Service Canada.